



DÉLIBÉRATION

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB DE BELCODÈNE.

L'an deux mille vingt-six, **le 29 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB, Maire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **23/04/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Évelyne COQUERAN, Gabriel SCHANG, Véronique LONG, Pierre TAGLIAFERRO, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Sandrine MAROC à Gabriel SCHANG, Stéphane LE ROUX à Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD à Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ,**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-038

Monsieur le Maire explique qu'un jeune administré de la Commune, obtient depuis quelques années de très bons résultats au Tennis.

Grâce à un entraînement intensif au Tennis Club de Belcodène, cet élève assidu a obtenu un très bon classement, et pour lui permettre d'atteindre le meilleur niveau, il doit participer à des tournois nationaux, hors du Département.

Afin de financer ces déplacements, la Commune souhaite verser une subvention exceptionnelle au Tennis Club de Belcodène d'un montant de 500.00€ (cinq cent euros).

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500.00 € au Tennis Club de Belcodène pour l'aider à financer les déplacements de notre athlète Belcodénois.

DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 29/04/2026**

**Le Maire,
Gilles COLLOMB.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**